

Bulletin d'informations

2020-2021



ECOLE DE VUADENS

Table des matières

	page
Message du responsable d'établissement	3
Direction d'établissement - secrétariat	4
Corps enseignant	5
Horaires et alternances.....	6
Calendrier scolaire 2020-2021	7
Horaires : AC, éducation physique.....	8
Sport scolaire, sport facultatif, dates piscine.....	9
Enseignement religieux catholique et protestant.....	10
Intervenants santé, pharmacie et soins.....	11
La Pêche aux livres – bibliothèque.....	12
Police cantonale – message	13
Pédibus	14
Informations et recommandations aux parents.....	15-20
Matériel.....	21
Accueil extra-scolaire et devoirs surveillés.....	22
Adresses et contacts utiles.....	23

Chers parents,

L'année aura été marquée par le tsunami du coronavirus. Sur son passage, beaucoup de choses ont évolué. Les certitudes d'un jour ne l'étaient plus le lendemain. L'école à distance s'est mise en place l'espace d'un weekend, sans préparation. Cela a chamboulé la vie des familles, nous en sommes bien conscients. D'autant plus, que beaucoup d'entre vous ont dû changer l'organisation de votre activité professionnelle. Malgré ce contexte difficile, chacun a fait contre mauvaise fortune bon cœur et s'est adapté. La capacité d'adaptation des uns et des autres a été surprenante mais nécessaire au bon fonctionnement de la société en général.

Au final, on peut affirmer que l'enseignement à distance a bien fonctionné et le mérite vous en revient pour une grande part. Soyez-en remerciés. Cela a eu pour conséquence d'expérimenter une période sans devoirs à domicile. Ce sujet est au cœur du débat depuis de très nombreuses années. A voir les enseignements qui en seront retirés.

L'épidémie a marqué le pas et l'école en présentiel a pu reprendre le 11 mai, en petits groupes, avec des mesures sanitaires, mais avec le plaisir de retrouver les enfants en forme ! Ils se sont adaptés au semi-confinement puis aux nouvelles règles. On les sait capables d'une grande facilité d'adaptation. Bravo ! Cela facilite bien les choses puisque cette reprise a été bien différente avec des contraintes pour tous. Des efforts sont encore nécessaires pour venir à bout du virus, la vigilance est toujours de mise ! Soyons sur nos gardes, aussi longtemps que nécessaire.

Cette période troublée a aussi apporté l'espoir d'une plus grande solidarité, d'un meilleur respect de notre environnement naturel et social. En cela, le virus, espérons-le, nous aura apporté un message positif. Ce qui était impensable est devenu possible !

Autre fait marquant : l'inauguration de la bibliothèque ! Ce bel outil est l'aboutissement d'un projet de longue haleine. Que toutes les personnes qui y ont œuvré soient remerciées très chaleureusement ! Nos remerciements vont aussi aux autorités communales. Cette bibliothèque est une pièce essentielle pour donner aux enfants les outils qui leur permettront d'apprendre tout au long de leur vie, de développer leur imagination dans le but de former des citoyens responsables.

Au chapitre départs-arrivées, nous accueillons une nouvelle enseignante : Mme Loïse Weibel, engagée pour la nouvelle classe de 1-2H. L'effectif en croissance a permis l'ouverture d'une 4ème classe enfantine. Bienvenue à elle ! Aucun départ n'est enregistré cette année.

A vous chers parents, ainsi qu'à vos enfants, nous vous souhaitons un agréable été dans la sérénité et l'apaisement retrouvés.

Hervé Jaquet et l'équipe enseignante

Direction de l'établissement

Hervé Jaquet

Responsable d'établissement

079 618 50 68

herve.jaquet@edufr.ch

<http://www.fr.ch/osso>

Pour un entretien, merci de prendre rendez-vous soit par téléphone, soit par mail.
Ancien bâtiment scolaire, 1^{er} étage.

Secrétariat

Chantal Tena

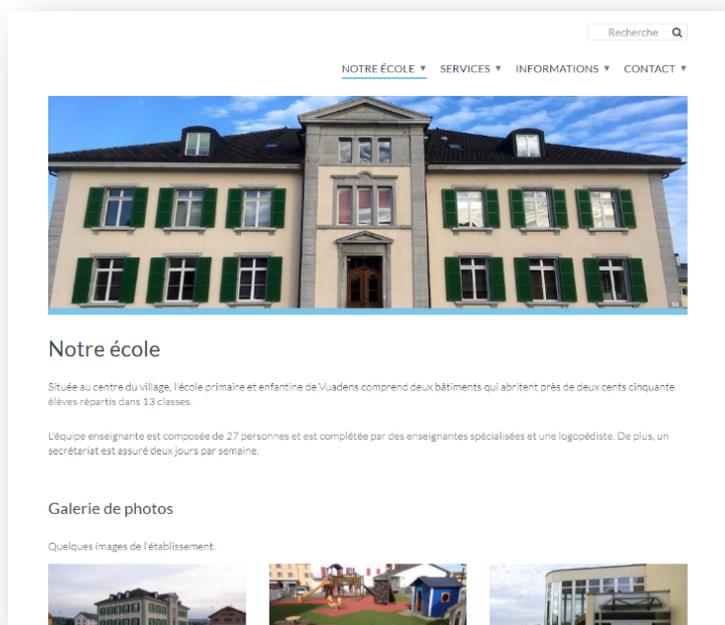
Le secrétariat de l'école est ouvert le **mardi** ainsi que le **jeudi** de 7h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.

Téléphone : 026 913 90 98 (*répondeur en dehors des heures d'ouverture*)

Adresse : Place de l'Ecole 25 – 1628 Vuadens (Ancien bâtiment scolaire, 1^{er} étage)

Courriel : chantal.tena@edufr.ch

Site : <https://ecolevuadens.ch>



Recherche

NOTRE ÉCOLE ▾ SERVICES ▾ INFORMATIONS ▾ CONTACT ▾



Notre école

Située au centre du village, l'école primaire et enfantine de Vuadens comprend deux bâtiments qui abritent près de deux cents cinquante élèves répartis dans 13 classes.

L'équipe enseignante est composée de 27 personnes et est complétée par des enseignantes spécialisées et une logopédiste. De plus, un secrétariat est assuré deux jours par semaine.

Galerie de photos

Quelques images de l'établissement.



Un site internet à votre disposition, constamment mis à jour avec informations, agenda, inscriptions, formulaires, ...

<https://www.ecolevuadens.ch>

CORPS ENSEIGNANT 2020-2021

Cycle 1	Colette Borcard 1-2Ha - 50% colette.borcard@edufr.ch	Fanny Guillemin 1-2Ha - 50% fanny.guillemin@edufr.ch
	Sabrina Progin 1-2Hb - 50% sabrina.progin@edufr.ch	Valérie Schaller 1-2Hb - 50% valerie.schaller@edufr.ch
	Elisabelle Dewarrat 1-2Hc - 35% elisabelle.dewarrat@edufr.ch	Camille Sudan 1-2Hc - 65% camille.sudan@edufr.ch
	Loïse Weibel 1-2Hd - 80% loise.weibel@edufr.ch	Hanife Kastrati 1-2Hd - 20% hanife.kastrati@edufr.ch
	Samanta Ghiggia 3Ha - 80% samanta.ghiggia@edufr.ch	Murielle Progin 3Ha - 20% murielle.progin@edufr.ch
	Arianne Rial 3-4Hb - 50% arianne.rial@edufr.ch	Nicole Vonlanthen 3-4Hb - 50% nicole.vonlanthen@edufr.ch
	Hanife Kastrati 4Ha - 60% hanife.kastrati@edufr.ch	Estelle Suchet 4Ha - 40% estelle.suchet@edufr.ch
Cycle 2	Alyssia Richard 5Ha - 65% alyssia.richard@edufr.ch	Maria Savoy 5Ha - 35% maria.savoy@edufr.ch
	Samantha Aebischer 5-6Hb - 80% samantha.aebischer@edufr.ch	Alyssia Richard 5-6Hb - 20% alyssia.richard@edufr.ch
	Catherine Gapany Overney 6Ha - 40% catherine.gapany@edufr.ch	Clélia Taurisson 6Ha - 60% clelia.taurisson@edufr.ch
	Ernestine Magnin 7Ha - 65% ernestine.magnin@edufr.ch	Aurore Sauter 7ha - 35% aurore.sauter@edufr.ch
	Annie Tercier 7-8Hb - 100% annie.tercier@edufr.ch	
	Ludmilla Dervey 8Ha - 65% ludmilla.dervey@edufr.ch	Nadia Grandjean 8Ha - 35% nadia.pythoud@edufr.ch
ACT- ACM	Nicole Zbinden - 75% nicole.zbinden@edufr.ch	
Appuis spécialisés	Séverine Sciboz - 55% severine.sciboz@edufr.ch	
	Amélie Fragnière - 55% amelie.cochard@edufr.ch	
Cours FLS	Christine Comte - 30% christine.comte@edufr.ch	

Horaires scolaires

Matin	Après-midi
8h00 - 11h35 Les enfants sont en rang à 7h55	13h45 - 15h30 Les enfants sont en rang à 13h40

Jours d'école pour les 1H-2H

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Matin 8h00 11h35	1H-2H	2H	1H	2H	1H-2H
Après-midi 13h45 15h30	2H	2H	Congé	1H	2H

Jours d'école pour les 3H-4H

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Matin 8h00 11h35	3H-4H	3H-4H	3H-4H <i>Alternance 3H</i>	3H-4H <i>Alternance 3H</i>	3H-4H
Après-midi 13h45 15h30	3H-4H	3H-4H <i>Alternance 4H</i>	Congé	3H-4H <i>Alternance 4H</i>	3H-4H
<p>*Alternance : Cette alternance résulte de la mise en place du nouveau règlement d'application de la loi scolaire 2016. Il n'y a pas de suppression d'alternance durant l'année scolaire (art. 35 al. 2 RLS).</p>					

Jours d'école pour les 5H-8H

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Matin 8h00 11h35	5H-8H	5H-8H	5H-8H	5H-8H	5H-8H
Après-midi 13h45 15h30	5H-8H	5H-8H	Congé	5H-8H	5H-8H

Calendrier 2020 - 2021

01.11.2020 Toussaint
08.12.2020 Immaculée Conception
01.05.2021 Congé du 1^{er} mai

13-14.05.2021 Ascension et pont
24.05.2021 Lundi de Pentecôte
03-04.06.2021 Fête-Dieu et pont

Vacances

2020		Août		August		
Lu	Mo	3	10	17	24	31
Ma	Di	4	11	18	25	
Me	Mi	5	12	19	26	
Je	Do	6	13	20	27	
Ve	Fr	7	14	21	28	

2020		Septembre		September		
Lu	Mo		7	14	21	28
Ma	Di	1	8	15	22	29
Me	Mi	2	9	16	23	30
Je	Do	3	10	17	24	
Ve	Fr	4	11	18	25	

2020		Octobre		Oktober		
Lu	Mo		5	12	19	26
Ma	Di		6	13	20	27
Me	Mi		7	14	21	28
Je	Do	1	8	15	22	29
Ve	Fr	2	9	16	23	30

2020		Novembre		November		
Lu	Mo	2	9	16	23	30
Ma	Di	3	10	17	24	
Me	Mi	4	11	18	25	
Je	Do	5	12	19	26	
Ve	Fr	6	13	20	27	

2020		Décembre		Dezember		
Lu	Mo		7	14	21	28
Ma	Di	1	8	15	22	29
Me	Mi	2	9	16	23	30
Je	Do	3	10	17	24	31
Ve	Fr	4	11	18	25	

2021		Janvier		Januar		
Lu	Mo		4	11	18	25
Ma	Di		5	12	19	26
Me	Mi		6	13	20	27
Je	Do		7	14	21	28
Ve	Fr	1	8	15	22	29

2021		Février		Februar		
Lu	Mo	1	8	15	22	
Ma	Di	2	9	16	23	
Me	Mi	3	10	17	24	
Je	Do	4	11	18	25	
Ve	Fr	5	12	19	26	

2021		Mars		März		
Lu	Mo	1	8	15	22	29
Ma	Di	2	9	16	23	30
Me	Mi	3	10	17	24	31
Je	Do	4	11	18	25	
Ve	Fr	5	12	19	26	

2021		Avril		April		
Lu	Mo		5	12	19	26
Ma	Di		6	13	20	27
Me	Mi		7	14	21	28
Je	Do	1	8	15	22	29
Ve	Fr	2	9	16	23	30

2021		Mai		Mai		
Lu	Mo	3	10	17	24	31
Ma	Di	4	11	18	25	
Me	Mi	5	12	19	26	
Je	Do	6	13	20	27	
Ve	Fr	7	14	21	28	

2021		Juin		Juni		
Lu	Mo		7	14	21	28
Ma	Di	1	8	15	22	29
Me	Mi	2	9	16	23	30
Je	Do	3	10	17	24	
Ve	Fr	4	11	18	25	

2021		Juillet		Juli		
Lu	Mo		5	12	19	26
Ma	Di		6	13	20	27
Me	Mi		7	14	21	28
Je	Do	1	8	15	22	29
Ve	Fr	2	9	16	23	30

Calendrier des prochaines années scolaires

Les calendriers scolaires des années prochaines sont en ligne sur notre site :
<https://www.fr.ch/dics/formation-et-ecoles/4-15-ans/calendriers-scolaires-2018-a-2025>

Rentrée scolaire 2020-2021 : le **jeudi 27 août 2020**

Rentrée scolaire 2021-2022 : le **jeudi 26 août 2021**



ACM / ACT

(Activités créatrices manuelles et textiles)



	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8H00		7-8Hb		5Ha	3Ha
8H50		7-8Hb	7Ha	5Ha	3Ha
9H40	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause
9H55		7-8Hb	7Ha	6Ha	4Ha
10H45		8Ha	7Ha	6Ha	4Ha
11H35	Midi	Midi	Midi	Midi	Midi
13H45		8Ha		5-6Hb	3-4Hb
14H35		8Ha		5-6Hb	3-4Hb



Education physique

(salle de gym)

	lundi		mardi		mercredi		jeudi		vendredi	
	Salle gym 1	Salle gym 2	Salle gym 1	Salle gym 2	Salle gym 1	Salle gym 2	Salle gym 1	Salle gym 2	Salle gym 1	Salle gym 2
8H00	8Ha		6Ha		5Ha		7H*		7Ha	
8H50	8Ha		6Ha		5Ha		8H*		7Ha	
9H40	Pause		Pause		Pause		Pause		Pause	
9H55	3-4Hb		2Hc-d		1H*	1H*	4Ha		7-8Hb	
10H45	3-4Hb	3Ha	2Hc-d		1H*	1H*	4Ha		7-8Hb	
11H35	Midi	Midi	Midi		Midi		Midi		Midi	
13H45	5-6Hb		2Ha-b				3Ha		5H*	
14H35	5-6Hb	4Ha	2Ha-b	3-4Hb			3Ha		6H*	

* tous les élèves du degré

Sport scolaire

Dans le cadre du sport scolaire, les élèves ont l'occasion de pratiquer la **natation** (voir ci-dessous), le **patinage** pour les classes 2-3-4H, le **ski** pour les classes de 2H à 8H. Bon nombre de ces activités nécessitent un soutien logistique de votre part (transport notamment pour le patinage).

Chaque année, vous êtes plusieurs dizaines à consacrer du temps pour accompagner les classes comme moniteur-trice-s à ski. Soyez-en remerciés. Votre participation est essentielle à l'organisation et au bon fonctionnement de ces journées.

Un message vous parviendra en automne afin de permettre à ceux et celles qui veulent fonctionner comme moniteur-trice-s de pouvoir s'inscrire à l'une ou à l'ensemble des journées proposées.

Piscine

Pour permettre un meilleur apprentissage de la natation, la piscine concerne les élèves de **2H, 3H, 5H et 7H**.

Tous **les élèves** qui se rendent à la piscine doivent avoir un **bonnet de bain en silicone**. Le port de lunettes de natation est interdit sauf sur prescription médicale.

Horaires et dates de piscine

Durant la matinée, transport par service de bus.

Classe	Jour	Dates
2Ha + b	Mardi matin 08h30 à 09h30	3, 10, 17, 24 novembre 2020, 19 et 26 janvier 2021, 8 et 15 juin 2021
2Hc + d	Mardi matin 08h30 à 09h30	1 ^{er} et 15 décembre 2020, 5 et 12 janvier 2021 9 et 16 mars 2021, 22 et 29 juin 2021
3Ha + b	Lundi matin 08h30 à 10h00	5 et 12 octobre 2020, 2, 9 et 16 novembre 2020
5Ha + b	Mardi matin 08h30 à 10h00	1 ^{er} , 8, 15, 22 et 29 septembre 2020
7Ha + b	Lundi matin 08h30 à 10h00	23 et 30 novembre, 7 décembre 2020, 8 et 15 mars 2021

Sport facultatif

Le sport facultatif à l'école a pour objectif d'offrir aux enfants une activité physique hebdomadaire en dehors des heures scolaires.

Cette activité, placée sous la responsabilité d'enseignantes qualifiées J+S, est gratuite pour les enfants. Elle est financée par la commune et par le canton.

De plus amples informations ainsi que le formulaire d'inscription seront transmis aux enfants concernés à la rentrée scolaire.

Enseignement religieux

L'instruction religieuse fait partie de la grille horaire, elle occupe 2 unités (2 x 50 min) par semaine.

L'unité d'éthique et de culture religieuse (ECR) est dispensée par l'enseignant durant 1 unité. Cet enseignement est obligatoire pour tous les élèves. Ce n'est pas une heure de catéchisme mais d'ouverture à la culture et à l'éthique comme son nom l'indique.

L'enseignement religieux confessionnel (ERC), qui concerne la deuxième unité, est donné par un(e) catéchiste catholique ou protestant-e. Le catéchisme est ouvert à tous.

Selon l'article 42 du nouveau Règlement d'exécution de la Loi Scolaire,

La déclaration écrite des parents selon laquelle leur enfant ne suivra pas le cours d'enseignement religieux confessionnel est adressée, avant le début de l'année scolaire, à la direction d'établissement.

L'enfant dispensé doit être en classe lors de ces cours. Il est placé sous la responsabilité de l'enseignant-e.

Horaire du catéchisme catholique

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8H00	4Ha		7Hb		
8H50	4Hb 5Ha		8H*		
9H40	Pause	Pause	Pause	Pause	Pause
9H55	5Hb 6Ha				
10H45	6Hb 7Ha				
11H35	Midi	Midi	Midi	Midi	Midi
13H45	3Ha				
14H35	3Hb				

* tous les élèves du degré

Horaire du catéchisme protestant

Classe	Jour
Tous les élèves concernés	Mardi matin (08h50-09h40)

Contrôles dentaires et médicaux

Le contrôle dentaire est obligatoire, excepté pour les élèves présentant **une attestation** du dentiste traitant déclarant contrôler régulièrement l'enfant. Cette attestation peut être donnée dès le début de l'année directement à l'enseignant-e de votre enfant.



Contrôle médical : Pour 2020-2021, un contrôle médical aura lieu pour les 2H, 3H et 8H (ceci dû au report des contrôles qui n'ont pas pu avoir lieu durant la période covid).

A partir de l'année scolaire 2021-2022, il n'y aura plus de contrôle médical à l'école primaire. Celui-ci aura lieu avant la 1H et en 9H (CO).

Contrôle de la vue : 3H, 5H, 7H

Contrôle dentaire : tous les élèves

Prophylaxie dentaire : toutes les classes

Information sexuelle – prévention d'abus : 2H, 3H, 6H, 7H, 8H – rattrapage suite aux cours annulés durant le covid.

Une soirée d'information à l'intention des parents sera préalablement organisée pour prendre connaissance du travail qui sera effectué et d'échanger autour de ce sujet sensible.

Pharmacie scolaire et premiers soins



Fin janvier 2016, tous les établissements du canton ont reçu une nouvelle directive relative aux pharmacies scolaires et aux soins apportés aux enfants.

Cette directive, co-signée par le Chef de service du SEnOF ainsi que par le Médecin cantonal, nous enjoint de stopper l'utilisation d'une pharmacie scolaire telle qu'organisée avec votre collaboration et votre accord sur l'emploi de médicaments spécifiques.

Cette directive est appliquée depuis mars 2016 tant au niveau des médicaments que des soins. Dès lors, nous nous en tiendrons aux gestes de premiers secours et au nettoyage des plaies. Si votre enfant n'est pas en mesure de suivre la classe pour des raisons de santé, nous vous demanderons de venir le chercher ou ferons appel, selon les circonstances, à l'ambulance. Nous ne pourrions pas accueillir un enfant malade ou fiévreux et nous comptons sur vous pour le garder à la maison.

Boissons énergisantes

Les boissons énergisantes sont strictement interdites dans le périmètre de l'école et durant les sorties scolaires, ceci en raison de sérieux dangers pour la santé liés à leur consommation.



LA PÊCHE AUX LIVRES

La Pêche aux livres

Bibliothèque scolaire et publique de Vuadens

Depuis l'automne 2019, notre école a la chance d'accueillir dans ses murs la bibliothèque de Vuadens. Elle est destinée aux enfants et située au rez-de-chaussée du complexe scolaire.

Voici son règlement :

1. Pendant les heures d'ouverture, chacun accède librement à la bibliothèque. La bibliothèque est fermée durant les vacances scolaires.

Horaires :

Lundi : 15h30 – 17h30

Mardi : 12h30 – 13h30

Jeudi : 15h30 – 17h30

Samedi : 10h00 – 11h30 (1^{er} samedi du mois ou selon information / animation prévue)

2. La durée du prêt est de 1 mois, une prolongation peut être accordée si un livre n'est pas réservé par un lecteur.
3. Prix de location des livres hors cadre scolaire (carte de lecteur valable 12 mois)
 - Individuel : Frs 10.-
 - Famille : Frs 20.-
 - Membre de soutien : Frs 50.-
 - Location par livre : Fr 1.-
4. Chaque lecteur peut emprunter un nombre maximum de 3 livres simultanément.
5. Si un livre est déjà en prêt, il est possible de le réserver.
6. Si à l'expiration du délai de prêt, le livre n'est pas rendu, un rappel est envoyé à l'utilisateur concerné. Les frais suivants sont alors exigés par livre :
 - Premier rappel : gratuit
 - Deuxième rappel : Frs 10.-
 - Troisième rappel : Frs 20.-
7. Le prêt est personnel et les livres doivent être traités avec soin. Ils doivent être transportés de manière à éviter toute dégradation. L'endommagement ou la perte d'un livre implique son remplacement aux frais de l'utilisateur.



NOS CONSEILS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

**En tant que parents, montrez l'exemple !
Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation**

A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : **S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER.**

A vélo

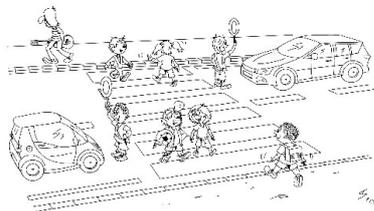
Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

- ✓ Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- ✓ Le port du casque est fortement recommandé ;
- ✓ Sur un trottoir, le cycliste pousse son vélo.



En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles. Si un trajet est nécessaire :



- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appui-tête, ... ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

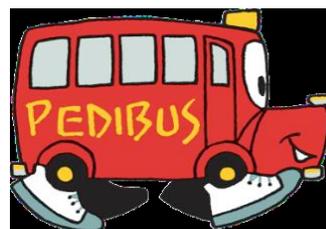
Être vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- ✓ De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.



77 lignes sont actives dans le canton de Fribourg
pour l'année 2019-2020
De nouvelles lignes peuvent être créées à tout moment
depuis n'importe quel quartier.



Et si on allait à l'école à Pedibus ?

Se rendre à l'école à pied est **une habitude saine**, économique, conviviale et pratique lorsqu'elle peut se partager entre habitants d'un même quartier.

Le Pedibus contribue à assurer **une meilleure sécurité** des plus jeunes enfants sur le chemin de l'école et à renforcer leur autonomie. Il peut prendre en charge tous ou une partie des trajets hebdomadaires de et vers l'école ou l'arrêt du bus scolaire.

Entre voisins, les parents s'organisent et définissent l'itinéraire et les horaires en fonction des besoins. Ils accompagnent les enfants à tour de rôle selon leurs disponibilités ; des grands-parents ou aînés du quartier peuvent aussi prendre le relais. Le Pedibus contribue également à créer des liens dans les quartiers et favorise ainsi l'entraide.

Intéressé-e-s à rejoindre une ligne existante ou à créer une ligne dans votre quartier ?

La Coordination Pedibus Fribourg/ATE, en collaboration avec le Conseil des parents, vous informe et vous soutient.

Si vous vous organisez déjà avec vos voisins, annoncez-vous ! Vous pourrez profiter gratuitement d'une assurance et de matériel de sécurité. Vous contribuerez ainsi également à la sensibilisation pour les déplacements à pied à l'école et la mobilité douce !

Informations :

Coordination Pedibus Fribourg/ATE
076 430 05 58
fribourg@pedibus.ch

Toutes les informations sur le site :
www.pedibus.ch

Informations et recommandations aux parents

Règlement d'école

Les enfants ne doivent pas arriver à l'école **plus de 15 minutes avant le début des classes.**

Aucun élève ne peut obtenir la clé auprès des concierges.

En dehors des heures de classes, aucun élève ne doit se trouver dans le bâtiment scolaire.

L'école n'est pas responsable des vols de vélos et autres objets autour du bâtiment scolaire.

Durant l'année scolaire, la circulation est interdite à tous les véhicules, y compris les vélos, entre les deux bâtiments **de 7h30 à 16h00, du lundi au vendredi.**

Les règles à respecter :

- Je respecte mes camarades et j'obéis aux adultes de l'école. Je m'excuse en serrant la main et en regardant dans les yeux la personne concernée.
- Je me déplace calmement dans l'école, durant les heures de classe, je me tais. Je retourne au point de départ et je refais le trajet en respectant cette règle.
- Je bannis les gros mots de mon vocabulaire. Je reçois un mot à faire signer par mes parents.
- Les engins à roulettes et vélos sont interdits dans l'enceinte de l'école. Le véhicule est confisqué et rendu le lendemain.

A la récréation et avant les cours (10 min), je respecte toutes ces règles :

- Je reste dans les limites de la cour (lignes bleues).
- La place de jeux est réservée aux 1-2H les lundis et vendredis.
- Je regarde le plan de la cour de récré pour savoir quand et où j'ai le droit de jouer au foot.
- Les boules de neige sont interdites.
- A dix heures, je me mets en rang.
- Je demande la permission à la personne qui surveille si je dois retourner dans les bâtiments.
- Je respecte les espaces verts et je mets mes déchets à la poubelle.
 - ▶ *Les ballons sont confisqués pendant une semaine s'ils sont utilisés en dehors des terrains.*
 - ▶ *Si je ne respecte pas ces règles durant la récréation, je reste à côté de l'enseignant qui surveille.*

Absences

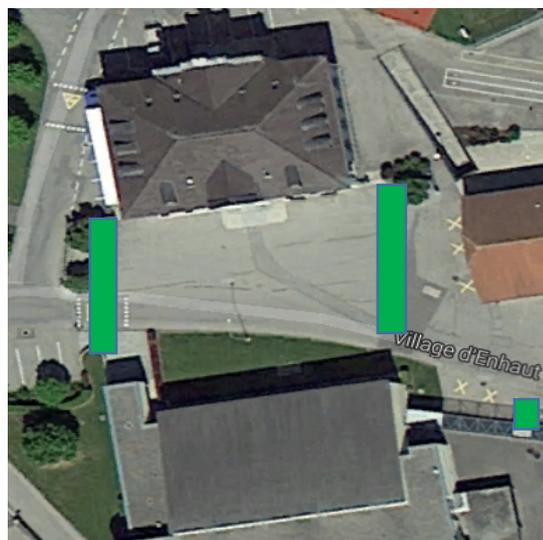
En cas de maladie ou toute autre absence imprévisible, **veuillez informer l'enseignant-e sur son portable, le matin avant le début de la classe.** En cas d'absence non annoncée, les parents sont contactés par téléphone. Si plusieurs appels restent sans réponse, le RE est avisé et doit prendre des nouvelles de l'enfant à son domicile, ceci avant tout pour s'assurer qu'il ne lui soit rien arrivé sur le trajet de l'école.

A partir de 5 jours d'absence pour des raisons de santé, un certificat médical doit être présenté.

Accès au périmètre de l'école

Le périmètre de l'école, à savoir bâtiments scolaires et cours de récréation, relève de la sphère communale. Durant le temps scolaire, ce périmètre est réservé au corps enseignant, aux élèves et au personnel devant y travailler.

C'est aux endroits indiqués sur ce plan que les parents viennent déposer et rechercher les enfants après l'école.



Dispositifs de retenu pour les élèves dans les voitures privées

Enfants 2 ans à 5 ans	Enfants < 150 cm < 12 ans	Enfants > 150 cm < 12 ans	Enfants < 150 cm > 12 ans
Siège auto pour enfant (groupe 1: 9-18 kg) ECE 44.03 ou 44.04	Siège auto pour enfant (groupe 2/3: 15-36 kg) ou rehausseur ECE 44.03 ou 44.04	Ceinture de sécurité disponible	Ceinture de sécurité disponible

Cours de langue et de culture d'origine (LCO)

Les cours en Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère), est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent de maintenir et élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.

Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant-e titulaire de votre enfant ou consulter la page internet : www.fr.ch/osso/lco.

Compensation des désavantages

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en situation de handicap attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un-e/des spécialiste-s reconnu-e-s par la DICS (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études.

Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire, dédié aux parents, sous le lien suivant : http://www.fr.ch/osso/fr/pub/besoins_scolaires_particuliers/compensation-des-desavantages.htm

Conseil des parents (art. 31 LS)

Les membres du Conseil des parents sont :

- Mme Alexandra Clerc, conseillère communale, présidente du Conseil des parents
- M. Hervé Jaquet, responsable d'établissement
- Mme Geneviève Buchs, parent d'élèves
- Mme Carole Bussien, parent d'élèves
- Mme Sonja Moret, parent d'élèves
- Mme Ioana Rachmuth, parent d'élèves
- Mme Estelle Suchet, enseignante et représentante du corps enseignant

Rôle du conseil des parents (art. 58 RLS)

Le conseil des parents permet l'échange d'informations et le débat de propositions entre les parents, l'établissement et les communes. Il défend les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves en général. Le conseil des parents n'est informé ni ne traite d'aucune situation individuelle.

Le conseil des parents peut remplir les tâches en lien avec la vie de l'établissement. Il peut, après concertation avec la direction d'établissement, organiser différentes actions ou activités auxquelles il participe.

Assurance

Chers Parents,

Il n'est pas rare qu'il faille transporter en voiture les enfants dans le cadre de certaines activités scolaires.

Votre aide nous est précieuse, nous permettant ainsi d'offrir aux élèves des écoles primaires et enfantines une large palette d'activités aussi variées qu'enrichissantes. Pour cela, nous tenons à vous remercier très chaleureusement.

Cependant, nous devons attirer votre attention sur la question de la responsabilité civile engendrée par le transport d'enfants en véhicules privés dans le cadre desdites activités.

En effet, en cas d'accident où votre responsabilité devait être engagée, votre/vos assurance/s privée/s sera/ont sollicitée/s pour une indemnisation des dommages subis tant par les occupants du véhicule que par des tiers, ainsi que pour vos propres dommages. En outre, nous vous rendons attentifs au fait que les assureurs peuvent réduire leurs prestations, le cas échéant se retourner contre le détenteur du véhicule en cas d'accident causé pour faute grave.

Nous vous invitons à respecter les règles imposées par la loi fédérale sur la circulation routière (LCR), plus particulièrement pour ce qui touche au respect du nombre de passagers autorisés par véhicule (voir permis de circulation), du port des ceintures de sécurité, aussi bien à l'avant qu'à l'arrière ainsi que la mise en place du rehausseur (voir p. 16).

Nous espérons que vous serez toujours aussi nombreux à répondre présent aux demandes d'accompagnement des enseignants dans le respect des recommandations énumérées ci-dessus et vous prions de recevoir, Chers Parents, nos cordiales salutations.

Commune de Vuadens

Cours de prévention

Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7H.

Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des devoirs. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société.

Vous pouvez d'ailleurs consulter leur programme sous le lien :

<http://www.fr.ch/pol/fr/pub/mineurs.htm>

Demandes exceptionnelles de congés – formulaire officiel

L'article 37 du nouveau règlement d'exécution de la loi scolaire (RLS) indique :

¹ Un congé peut être octroyé à un ou une élève pour des motifs justifiés. Sont seuls pris en considération les motifs dûment attestés pouvant exceptionnellement l'emporter sur l'obligation de fréquenter l'école tels que :

- a) un événement familial important ;
- b) une fête religieuse importante ou la pratique d'un acte religieux important ;
- c) un événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement ;

² Sous réserve d'un motif cité à l'alinéa 1, il n'est pas accordé de congé immédiatement avant ou après les vacances scolaires ou un jour férié.

L'article 38 du RLS, procédure :

¹ La demande de congé est présentée par écrit suffisamment à l'avance, à tout le moins dès que le motif est connu, à la direction d'établissement. Elle est motivée, le cas échéant, avec une pièce justificative, et signée des parents.

² La demande indique combien d'enfants sont concernés et leur année de scolarité. Dans le cas d'enfants scolarisés à l'école primaire et à l'école du cycle d'orientation, une décision commune des directions d'établissement est exigée.

³ La décision est communiquée aux parents par écrit.

Le formulaire de demande officiel cantonal doit être utilisé. Vous le trouvez sur le site internet à l'adresse : <https://www.ecolevuadens.ch> > Informations > Demande de congé

Smartphones et autres appareils électroniques

L'utilisation de radios, d'appareils de photos ou d'autres appareils électroniques est interdite durant le temps d'école.

L'utilisation des téléphones portables par les élèves est strictement interdite dans l'enceinte de l'école lorsqu'ils sont sous la responsabilité de l'autorité scolaire.

En cas d'infraction à la règle de ces 2 articles, l'objet sera confisqué pour une période pouvant aller jusqu'à une semaine et, en cas de récidive, jusqu'à deux semaines. Il ne pourra être récupéré que par les détenteurs de l'autorité parentale. En fonction de la gravité avérée de l'utilisation et l'abus d'images, des mesures plus contraignantes seront prises.

L'âge légal pour l'utilisation des réseaux sociaux est de **13 ans**. Nous constatons des problèmes avec l'usage de ces réseaux sociaux et l'école ne peut pas assumer la gestion de ceux-ci dans un cadre privé. Il en est de la responsabilité des parents de veiller à leur utilisation correcte.

Rencontres avec les enseignant-e-s

Les enseignant-e-s reçoivent les parents qui souhaitent s'entretenir avec eux sur rendez-vous, en dehors des heures de cours.

Le responsable d'établissement est à la disposition des parents en cas de litige ou problème persistant.

Surveillance cours de récréation avant et après l'école

Les enseignants surveillent les élèves **10 minutes avant et après les cours, dans la cour principale entre les deux bâtiments**. Ceci pour les protéger d'un éventuel danger et afin d'éviter bagarres ou débordements dans ces moments d'attente. Au-delà de ces 10 minutes et de cet espace, l'école n'est en aucun cas responsable de vos enfants. Le-la surveillant-e se trouve devant l'entrée du complexe sportif.

Tenue vestimentaire

La tenue vestimentaire de l'élève doit être adaptée au milieu scolaire. L'élève se présente en milieu scolaire dans une tenue sobre et sans artifice. S'ils constatent des tenues indécentes, les enseignant-e-s prendront des mesures disciplinaires de circonstance.

Matériel/effets personnels

Il est vivement recommandé de noter le nom de votre enfant sur tout son matériel, y compris les vêtements. Merci

1H-8H

Liste des effets et équipements personnels

- Sac d'école (pas besoin en 1-2H)
- Plumier (pas besoin en 1-2H)
- Doublure et étiquettes pour les livres et les cahiers (pas besoin en 1-2H)
- Chaussons fermés

Matériel pour l'éducation physique et le sport

- Chaussures pour la salle de sport ne laissant aucune trace sur le sol (semelles claires et non noires), **à utiliser exclusivement pour la salle (dès 2H)**
- Chaussures pour les activités physiques d'extérieur
- Sac de sport (dès 2H)
- Tenue d'éducation physique pour l'intérieur
- Tenue d'éducation physique pour l'extérieur
- Tenue pour la natation (dès 2H)
- Tenues adaptées aux différents sports
- Une paire de ballerines pour les **1H uniquement**

Matériel pour les activités créatrices manuelles, les arts visuels et l'économie familiale

- Tablier ou vieille chemise longue (manches longues)

Matériel particulier

- Tenue et équipement adaptés au cadre scolaire et à la saison
- Gobelet en plastique solide ou gourde pour boire en classe
- Articles de soins corporels et d'hygiène (pas besoin en 1-2H)

Il est demandé aux élèves de prendre soin de tout le matériel fourni. En cas de détérioration, le remplacement de ce matériel sera facturé aux parents.

Accueil extrascolaire AES

L'accueil est ouvert aux enfants scolarisés à Vuadens de la 1H à la 8H.

Cette structure se veut un soutien efficace aux familles par la prise en charge des enfants durant les plages horaires suivantes, mais aussi un encadrement idéal pour les devoirs. Profitez-en !

- Le matin de 7h00 à 8h00 (du lundi au vendredi)
- La matinée de 8h00 à 11h40 (du mardi au jeudi)
- A midi de 11h40 à 13h40, repas inclus (sauf le mercredi)
- Tous les après-midis de 13h40 à 15h30 (sauf le mercredi, l'AES est fermé)
- A la sortie de l'école de 15h30 à 18h00 (lundi, mardi, jeudi et vendredi)
- Pour les devoirs surveillés de 15h30 à 17h00 (lundi, mardi et jeudi)

Les inscriptions sont acceptées durant toute l'année et doivent être adressées à l'Administration communale de Vuadens, Place de la Gare 20, CP 12, 1628 Vuadens.

Elles peuvent être fixes ou occasionnelles (horaires irréguliers des parents). Le règlement de l'AES se trouve sur le site de la commune www.vuadens.ch (attention aux dispositions à respecter lors d'inscriptions occasionnelles).

Il est à noter que l'AES est ouvert **uniquement** les jours de classe !

Mmes Fabienne Braso (responsable de la structure) et Marianne Pilloud (suppléante) répondront volontiers à vos questions. Elles sont joignables au n° 079 388 20 15 ou à l'adresse aes@vuadens.ch durant les heures d'ouverture de la structure (sauf pendant les heures des repas de 11h45 à 13h). Ouverture à partir du jeudi 27 août 2020.

En cas d'absence d'un élève, il est important de prévenir la responsable de l'accueil au numéro indiqué ci-dessus (voir règlement).



Pour toute question concernant les tarifs ainsi que les démarches administratives, merci de prendre contact avec l'Administration communale durant les heures d'ouverture (026 913 20 40 ou par mail commune@vuadens.ch), qui se tient également à votre disposition pendant les vacances scolaires.

Adresses et contacts utiles

Commune de Vuadens, Dicastère des écoles

Alexandra Clerc
Conseillère communale
alexandra.clerc@websud.ch / 079 756 07 18

Conciergerie

Joël Dupasquier
jd30@bluewin.ch / 079 751 35 64

Accueil extra-scolaire AES

Fabienne Braso
aes@vuadens.ch / 079 388 20 15

Inspectorat

Inspectorat des écoles
Jean-François Beaud
Rte André-Piller 21, 1762 Givisiez
026 305 73 75

Service dentaire scolaire

Bâtiment B, Rue de la Léchère 40, 1630 Bulle
026 305 98 60

Médecine cantonale

Service du médecin cantonal
Route de Villars 101, 1752 Villars-sur-Glâne
026 305 79 80

Service de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Gruyère

SLPPG
Rue Rieter 8, 1630 Bulle
026 552 56 00 / direction@censg.ch

Piscine

Nathalie Boschung – 1630 Bulle 079 275 50 29
Chantal Gomez – 1637 Charmey 026 927 18 20

Catéchisme

Catholique : cure catholique Bulle 026 919 61 00
Protestant : Mélanie Kyprian Pittet 026 565 50 66